

élections municipales 2020

20 PROPOSITIONS POUR 2020

*Contre les discriminations et
pour l'émancipation :
les mairies actrices de premier plan*

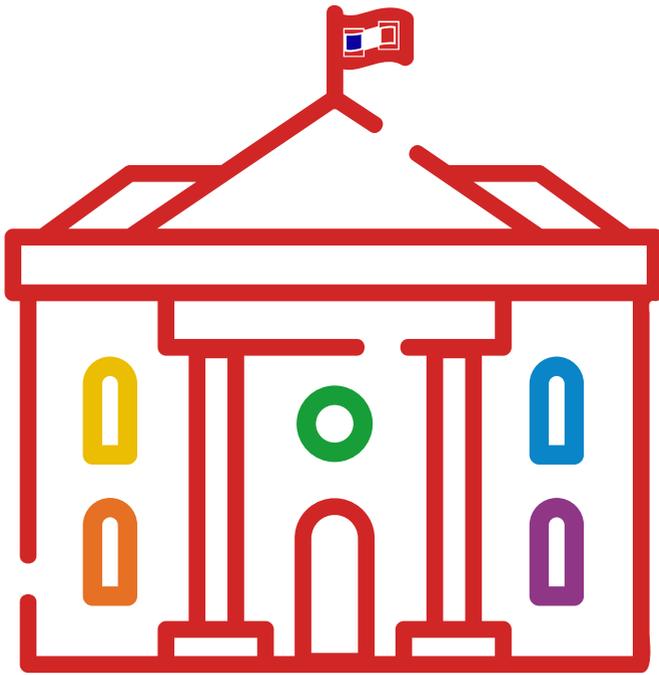


20 PROPOSITIONS POUR 2020

élections municipales
15 et 22 mars 2020



HES



Contre les discriminations et pour l'émancipation : les mairies actrices de premier plan

En 2002, une «Charte d'accueil et de bienvenue Lesbian & Gay friendly» était mise en place pour la première fois en France par le conseil municipal du Mans dirigé par les socialistes avec les associations locales. Char de la ville à la «gay pride» et centre LGBT ont suivi l'année d'après.

Cela a été la preuve que le volontarisme politique d'élus·es engagé·es et le lien fort noué avec le tissu associatif étaient la meilleure manière de mettre en place des politiques de lutte contre les discriminations dans toutes les villes.

Depuis, ce sont des dizaines de villes de toutes tailles qui ont pu intégrer à leurs politiques publiques des dispositions allant dans le sens de la lutte pour l'émancipation.

En dehors des très grandes villes de France, en plus des grandes métropoles désormais partie intégrante de notre paysage administratif, il est possible à toutes les villes de mener des politiques de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Ces choix, actions, communications seront





évidemment formulés selon la capacité budgétaire et en fonction de la population et, évidemment, dans les cadres de communautés de communes, d'agglomération, d'intercommunalités, de métropole dans lesquelles les villes se trouvent.

Mais ce sont les élu·es désigné·es par le suffrage universel lors des 15 et 22 mars prochain qui auront à mettre en œuvre, ou non, ces propositions que formule HES pour tous les exécutifs locaux qui deviendront les responsables des politiques municipales et locales pour les 6 prochaines années.

Nous formulons ces propositions parce qu'à tous les niveaux de pouvoir dans notre pays, des actions concrètes peuvent être menées et des positions peuvent être prises qui améliorent le quotidien de l'ensemble de nos concitoyens·nes.

La mairie est l'échelon de proximité du pouvoir. Il est le premier vers lequel tout le monde se tourne pour des actes banals, classiques et immuables.

L'échelon municipal est celui qui peut construire un lien fort entre les citoyen·ne·s et le personnel politique et avec les administrations.

Les élu·es municipaux, pour leur immense majorité non indemnisé·es, sont les premiers défenseur·es des valeurs républicaines et d'un pouvoir public qui s'adressent à tou·te·s les citoyen·ne·s, avec la

nécessité de retrouver des politiques publiques qui remettent au centre de leurs actions, les femmes et les hommes et fassent revenir au premier plan les idéaux républicains de fraternité, d'égalité et de liberté.

Ils et elles sont les plus impliqués, les mieux considérés *et en même temps* les premières et premiers à devoir faire face aux mécontentements de leurs administrés à devoir agir avec des moyens réduits d'année en année et à devoir récupérer des charges que l'État leur transmet sans les moyens correspondants.

Si les dernières années ont vu apparaître une critique virulente — plus ou moins facile — à l'encontre des maires et des conseils municipaux, à l'encontre des élus, de manière plus générale, il est une nécessité pourtant, à laquelle il faut faire face : la République doit s'incarner.

Et c'est ce premier échelon qui est le mieux placé pour le faire.

À travers des personnes qui mettent en œuvre leurs propositions, à travers les propositions qui seront mises en œuvre par ces mêmes personnes.

À travers chaque pas et mot qui visent à faire reculer les disparités de traitement, les inégalités, les discriminations.





À travers chacune des actions que mèneront les conseils municipaux et métropolitains à destination des citoyens·ne·s LGBTI+, la République sera incarnée.

Et notre devise encore un peu plus appliquée.

Avec ces propositions que HES formule, c'est un chemin, davantage qu'un mode d'emploi parfait, qui est indiqué. Mais ces propositions, appliquées par des élu·es et des exécutifs locaux déterminés, permettront de démontrer une volonté politique forte.

HES, sur ces propositions et d'autres, se met à disposition de toutes les équipes municipales pour les aider à les mettre en œuvre, pour les conseiller, leur proposer des actions et applications à leurs volontés politiques.

Lennie Nicollet
Président d'HES LGBTI+



20 PROPOSITIONS POUR 2020

Pour ces municipales, HES formule 20 propositions pour ces élections en 2020.

Nos propositions, développées plus longuement dans les pages qui suivent, sont les moyens parmi les plus simples, sincères et efficaces pour permettre à chacun-e de nos concitoyens-nés de se retrouver dans les politiques menées par les exécutifs locaux.

Ce sont des propositions qui nous semblent évidentes et logiques, et qui ont vocation à être prolongées, diffusées, multipliées, rééditées et largement poursuivies par d'autres.

Le chantier républicain est toujours à l'œuvre, alors au travail!



1. **Former les agents d'accueil à recevoir tous les publics**
2. **Adapter le traitement de l'état civil**
3. **Protéger tous les couples**
4. **Mettre en place un agent référent pour les publics et questions LGBTI+**
5. **Rendre visible la lutte contre les discriminations anti-LGBTI+**
6. **Aider les commerces LGBTI+**
7. **Promouvoir les associations LGBTI+**
8. **Engager les clubs sportifs dans le combat pour l'émancipation**
9. **Mener des politiques en faveur de l'adolescence LGBTI+**
10. **Communiquer sur les actions en direction des LGBTI+ menées par la mairie**
11. **Informier sur les activités LGBTI+ de la commune**

- 
12. Porter la parole républicaine en cas d'agression ou de situation discriminatoire contre les LGBTI+
 13. Proposer du matériel pédagogique de lutte contre les discriminations
 14. Démontrer l'engagement de la mairie comme employeur (signature de charte, labellisation)
 15. Prendre en compte les dimensions LGBTI+ dans les appels d'offres
 16. Organiser ou faciliter les réunions entre des services municipaux et ceux de police, justice et d'autres services de l'État
 17. Penser aux dimensions européennes des engagements communaux pour les LGBTI+
 18. Intégrer les questions LGBTI+ aux politiques de coopération
 19. Organiser la Fraternité entre les villes avec les dimensions LGBTI+
 20. S'engager contre la sérophobie



ACCUEIL ET VISIBILITÉ DE TOU·TE·S LES CITOYEN·NE·S

FORMER TOU·TE·S LES AGENT·ES, NOTAMMENT CEUX CHARGÉS DE L'ACCUEIL

Faire de l'hôtel de ville la maison de toute-s les citoyen-ne-s : les municipalités doivent rester un rempart contre les discriminations et assurer un accès réel et effectif aux services publics. Ces services doivent accueillir chaque citoyen-ne, conformément au principe de neutralité du service public réaffirmé avec force par le Conseil constitutionnel à l'automne 2013.

Les personnes LGBTI+ fréquentent tous les services publics. Les couples de lesbiennes et de gays, les personnes transgenres et intersexes, les familles



homoparentales ou transparentales ont droit à la même dignité et au même respect lors de l'accueil dans les services municipaux ou paramunicipaux.

Cela passe notamment par des formations spécifiques des personnels municipaux à la lutte contre les discriminations, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.

Il sera également possible de mettre en place une charte d'accueil des publics LGBTI+ visant à garantir une qualité d'accueil égale pour tou-te-s. Cette démarche pourra être labellisée.

ADAPTER LE TRAITEMENT DE L'ÉTAT CIVIL À TOUTES LES PERSONNES

L'accueil et les réponses données aux démarches des personnes LGBTI+ et notamment trans et intersexes sont encore souvent l'occasion de postures, de propos, de questions ou des comportements discriminants (même parfois involontaires, mais très maladroits) de la part d'agent·es non formé·es ou sensibilisé·es à ces questions.

Il est possible de former — en particulier — les

personnels chargés de l'état civil pour résorber ces problèmes et permettre à toutes et tous d'avoir un égal accès aux démarches les plus communes.

Veiller à l'égalité de traitement des couples non mariés : avec l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples, l'égalité des droits entre les couples de même sexe et les couples de sexe différent est entrée en vigueur.

Les discriminations pouvant néanmoins continuer à exister dans le cas de couples non mariés, on doit veiller à traiter de la même manière les couples hétérosexuels et homosexuels non mariés tant dans les différents dispositifs d'actions sociales en direction des habitant·es (CCAS) que pour les agents municipaux (égalité des droits en cas d'évènements familiaux).

PROTÉGER TOUS LES COUPLES

Les couples binationaux sont ceux pour lesquels il a existé des risques en fonction des conflits potentiels de normes juridiques applicables, un risque que la jurisprudence a corrigé. Pourtant, il peut encore exister des risques pour certains de ces couples alors qu'une circulaire ministérielle





existe leur permettant d'accéder à l'institution du mariage.

Dans l'hypothèse où un service d'état civil, mal informé, voire le parquet, qui se trouverait interrogé, refuserait ou se prononcerait contre la célébration du mariage, les élu·es sont invité·es à accompagner les couples concernés dans leurs démarches pour faire respecter leurs droits, à les informer qu'ils peuvent saisir le ou la juge judiciaire afin que la question soit tranchée dans le sens des décisions de justice et politiques, et à les soutenir dans cette action.

De nombreuses associations qui intègrent l'aide aux réfugié·es, aux personnes étrangères résidant sur le territoire national dans leurs missions peuvent accompagner les élu·es et les personnes concernées dans ces démarches.

METTRE EN PLACE UNE FONCTION DE RÉFÉRENT·E LGBTI+

Un·e agente formé·e aux problématiques des publics LGBTI+, ainsi qu'un·e collaboratrice·eur sont des atouts non négligeables pour aider les services

municipaux et intercommunaux à améliorer leur offre et à comprendre les sujets auxquels ils peuvent être confrontés.

On pourra notamment porter une attention dans un premier temps sur les différents formulaires à remplir pour accéder aux prestations et services publics afin qu'ils ne soient pas discriminants. Cette agent·e pourra être également une ressource en médiation entre les associations LGBTI+ et leurs différents objets et les services de la mairie ou des intercommunalités.

QUELQUES EXEMPLES ET BONNES PRATIQUES :

- Dans les crèches financées par les municipalités, les enfants de parents homosexuels doivent être accueillis aussi bien que les enfants de parents hétérosexuels.
- Dans les écoles, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les personnes animant les temps périscolaires doivent faire preuve à leur égard d'une égale bienveillance.
- La police municipale, quand il en existe une, doit accorder le même intérêt et faire preuve de la même détermination dans les situations impliquant des personnes LGBTI+, ou supposées



telles, que dans d'autres cas.

- Dans les résidences autonomie et Ehpad, le personnel doit être sensibilisé aux problématiques propres aux résidentes LGBTI+ ainsi que, plus généralement, aux questions de sexualité et de relations affectives.
- Dans les Maisons de la culture, cinémas municipaux on veillera à accueillir sans préjugés les initiatives culturelles en direction des LGBTI+.
- Un dispositif d'alerte et de médiation doit être ouvert aux usageres, partout où le public est reçu, et en particulier lorsque ce public est, ou peut se révéler, fragile...

AIDE SOCIALE ET LOGEMENT

Intégrer la dimension LGBTI+ aux problématiques de logement social et d'urgence. Les difficultés financières et d'intégration sociale ne font pas disparaître, comme par désenchantement, l'orientation sexuelle et l'identité et expression de genre de chacun-e.

C'est pourquoi comme tous les autres services publics municipaux, les logements sociaux et d'urgence doivent être accessibles aux personnes LGBTI+ sans que celles-ci risquent d'y être exposées

à des violences verbales ou physiques.

Une attention particulière sera portée pour repérer et accompagner les publics LGBTI+ particulièrement fragilisés : personnes âgées ayant de faibles ressources et peu de liens familiaux, jeunes en rupture familiale (actions avec les organismes HLM, les Ehpad, les foyers de jeunes travailleuse·s...).

En première ligne face à la question de la migration et de l'accueil et des réfugié·es, les élu·es locaux·es pourront, en rappelant les responsabilités de l'État, faire prendre en compte la réalité parfois complexe des personnes réfugiées LGBTI+ par les services des municipalités, des métropoles et rappeler aux autorités de l'État (les préfectures notamment) la nécessité d'une prise en charge tenant compte de ces dimensions.

LA FORMATION DES AGENTS

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) doit prendre toute sa place dans ce travail. Les mairies des villes les plus peuplées pourront s'inspirer du travail réalisé depuis 2012, dans le cadre de la [mission interministérielle](#) de lutte contre les violences et les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.



AGIR POUR LES LGBTI+ DANS LA VIE DE LA COMMUNE

En plus des actions directement menées par les élu·es et les services des municipalités et métropoles, les élu·es peuvent également inciter les structures locales à faire, elles aussi, le pari de la fraternité.

En leur facilitant le travail lorsque les services de la mairie sont impliqués dans des démarches et en indiquant de quelles manières la municipalité et les élu·es s'impliquent dans la lutte contre les discriminations.





RENDRE VISIBLE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES EXÉCUTIFS MUNICIPAUX

Afin de coordonner les différentes actions qui seront menées sur la question, et de donner de la visibilité à la volonté politique qui les inspire, il serait bon qu'une délégation spécifique soit créée et qu'un·e conseiller·e municipale ou un·e adjoint·e soit plus particulièrement responsable de l'élaboration et du suivi des objectifs du mandat dans ce domaine.

La participation des élu·es aux Marches des Fiertés locales et aux rassemblements et journées organisées par les associations est aussi un signal politique puissant.

C'est la démonstration que les exécutifs locaux sont présents aux côtés de tou·te·s leurs concitoyen·ne·s et que tous les projets d'envergure municipale sont pertinents.

À ce titre, les Marches des Fiertés ne sont pas cantonnées aux très grandes villes et toutes les municipalités peuvent accueillir ces démarches interassociatives, qu'elles peuvent également aider à créer, organiser et sur lequel communiquer, en lien avec les tissus associatifs locaux.

LES COMMERCES ET LES ENTREPRISES

Afin de créer un climat propice à une bonne intégration des salarié-es LGBTI+, soumis comme les autres aux multiples tensions du monde du travail (dans le cadre des ressources humaines ou plus largement dans toute la sphère professionnelle), on pourra promouvoir, auprès des entreprises et des commerces de la commune, la Charte de « [l'Autre Cercle](#) », par exemple.

Le Défenseur des Droits possède une documentation pertinente également pour les commerces d'une commune qui souhaiteraient développer une politique non discriminante.

Afin de donner de la force au pari de la fraternité, on pourra intégrer cette exigence de lutte contre les discriminations dans les critères sociaux d'attribution des marchés publics.

Pour permettre aux LGBTI+ de vivre sereinement on pourra inviter les commerces de la commune à formaliser une charte d'accueil et de bienvenue. On veillera également à faciliter la vie quotidienne et locale des commerces LGBTI+.





LES ASSOCIATIONS

Le monde associatif doit également être incité à lutter contre les discriminations. Cela pourra par exemple se faire en invitant les associations à signer une charte avec les municipalités, elles s'engageraient à prendre en compte explicitement ces questions dans leurs règlements intérieurs voire leurs statuts, à diffuser de l'information sur les questions LGBTI+, à faire apparaître sur leurs supports de communication (documents, site web...) qu'elles sont signataires d'une telle charte.

Les maisons des associations et les foyers ruraux peuvent aussi proposer des séquences de formation sur la question des discriminations, un peu sur le modèle des interventions en milieu scolaire.

LES CLUBS SPORTIFS

Qu'ils soient professionnels ou amateurs, les clubs sportifs peuvent, sur le modèle de ceux qui l'ont déjà fait, s'engager sur une charte contre l'homophobie dans le sport. À ce titre, les réseaux sportifs LGBTI+ telle que la Fédération sportive gaie et lesbienne ([FSGL](#)), une organisation nationale fédérant de nombreuses associations sportives où tout le

monde est le bienvenu) sont des ressources pour aider à construire une politique de formation des éducateur·trice·s sportif·ve·s, pour faire signer des chartes et mener des campagnes de sensibilisation à destination des sportives et sportifs.

Il faudra également veiller à ce que les clubs sportifs LGBTI+ puissent accéder à égal niveau aux infrastructures sportives (créneaux...), notamment selon la taille réelle des effectifs présents.

LES CENTRES LGBTI+

Les centres LGBTI+ sont des structures qui sont évidemment existantes dans de grandes villes, à vocation de rayonnement régional, et qui fédèrent des structures de l'ensemble du territoire, voire du département ou de la région. Ils permettent de mutualiser les moyens et un hébergement interassociatif (domiciliation postale, réunions, entretiens individuels, expositions, débats, évènements, AG...) ouvert à tou·te·s.

La création effective (avec des locaux ouverts au public) d'un Centre LGBTI+ est un des objectifs les plus simples pour les communes et les territoires qui en sont aujourd'hui dépourvus.

Marseille représente un cas tragique : la 2^{de} ville de





France ne dispose toujours pas d'un lieu identifié en tant que tel permettant d'accueillir les structures LGBTI+...

Si cela doit évidemment se faire en lien avec le tissu associatif local, les mairies ou métropoles peuvent être à l'initiative de réunions ayant comme objet la création de ce lieu et du financement, voire de la mise à disposition d'agent-es pour l'entretenir, le faire fonctionner.

MENER DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ADOLESCENCE LGBTI+

Âge particulier de découverte de soi et de tous les questionnements qui peuvent en découler, l'adolescence mérite qu'une politique soit développée en propre à sa destination.

Se soucier du bien-être d'une population particulièrement exposée aux risques suicidaires, aux comportements à risques est à intégrer dans les politiques à destination de la jeunesse que les mairies et intercommunalités mènent déjà.

[Le Mag Jeunes](#) LGBT, par exemple, est une association nationale déjà implantée dans différents

territoires en France. Agréée par des ministères depuis 1999, elle est une bonne source d'inspiration ou de conseils (documents, web, interventions en milieu scolaire...), une structure ressource pour les élu·es et les services.

Un chiffre parlant : il ne faut pas oublier que chez les adolescents LGBTI+, 25 % ont déjà fait une tentative de suicide, contre « seulement » 6 % pour les jeunes hétérosexuels.

La création d'un Point d'accueil et d'écoute Jeunes est à penser, on pourra y mutualiser les moyens dans différentes communes d'une agglomération pour assurer sa présence régulière dans les territoires en question.

Les agences régionales de santé (ARS) et leurs outils peuvent être des atouts non négligeables pour développer des politiques de prévention et d'accueil en direction de ce public particulier.

Elles peuvent fournir des documentations nationales, des informations sur les lignes d'écoute. Et on peut intégrer des documentations locales en fonction du tissu associatif, ainsi que les informations sur la manière de contacter des associations et structures nationales.

Ces documents seront mis à la disposition des ados et jeunes adultes qui fréquenteraient les lieux jeunesse municipaux et les fournir aux associations





qui travaillent avec ce public.

En lien avec les politiques de prévention et santé, des dispositifs particuliers à destination des jeunes peuvent être menés avec des associations généralistes ou spécialistes, des associations santé ou de convivialité pour permettre de couvrir cette partie de la population.

SOUTENIR DE MANIÈRE GÉNÉRALE LES STRUCTURES LGBTI+

Globalement, le soutien financier et la mise à disposition de locaux (provisaires ou en location), à destination des associations doivent être aussi une manière de faire avancer les projets qu'elles portent et de les inclure dans le large tissu associatif du territoire.

La présence des structures LGBTI+ aux salons associatifs de rentrée, les invitations et prises de paroles qui leur seront permises, ainsi que leur présence dans les communications municipales et intercommunales sont des vecteurs forts d'implication de la municipalité à leurs missions et combats et du soutien des élu·es.

AIDER LES ASSOCIATIONS LGBTI+ AU MÊME TITRE QUE LES AUTRES ASSOCIATIONS

Les associations LGBTI+ sont des actrices de la société. Non seulement en portant leurs valeurs, qui se confondent avec celles de la République, mais aussi en étant, à l'échelon local, des lieux de socialisation, de rencontres, bref de fraternité.

Comme les autres associations, le soutien qu'elles peuvent mériter est financier avec des subventions, un soutien logistique et de communication.

Il faut également les inviter et les intégrer au tissu associatif local, les intégrer aux dispositifs de démocratie locale (conseils consultatifs) existant ou à créer, les intégrer aux équipements interassociatifs, comme les maisons des associations.

De même, les élu·es doivent prendre part, quand ils et elles y sont invité·es, aux initiatives des associations LGBTI+ au premier rang desquelles la participation aux Marches des Fiertés.





COMMUNICATION ET INFORMATION POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'accueil inclusif n'est pas que l'affaire des personnels et des élu·es. C'est aussi l'affaire des autres personnes accueillies, qui doivent être sensibilisées au fait qu'elles ne seront pas victimes de discrimination, mais qu'elles ne doivent pas non plus, entre usagers des services, faire subir des discriminations.

C'est pourquoi nous souhaitons que les mairies communiquent dans les lieux publics et les vecteurs municipaux et intercommunaux sur leur engagement contre toutes les discriminations, en citant explicitement l'homophobie et la transphobie.

Ces lieux publics concernent l'ensemble des services cités plus haut, ainsi que les moyens de transports publics (gérés également en lien





avec la région, le département, la métropole) qui connaissent un taux d'incivilités important, mais qui peuvent être aussi un outil de communication simple, massif, et mobile.

UNE INFORMATION MUNICIPALE

Informers sans cesse et en tous lieux contre les préjugés : c'est sur le terrain, grâce à des actions concrètes informatives et pédagogiques, que les mentalités peuvent changer.

Assurer la visibilité des familles et de tou-te-s les citoyen-ne-s dans les publications municipales et autres vecteurs de communication (web affichage, réseaux sociaux), c'est aussi un moyen de lutter contre les préjugés et de favoriser l'inclusion.

Dans ce domaine, tous les instruments méritent d'être employés : campagne d'affichage, journal municipal, sites internet et intranet, comptes officiels des élu·es et des collectivités, diffusion de documents, organisation d'évènements et de manifestations.

La Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOTB) du 17 mai — reconnue

par l'ONU — doit devenir le rendez-vous annuel dans tous les territoires.

Au-delà de campagnes ou d'évènements ponctuels, il faut également veiller à ce que les services municipaux accueillant du public diffusent en permanence les informations utiles aux personnes LGBTI+ (ligne Azur, moyens de contacter SOS Homophobie, documents associatifs...).

PARTICIPER AUX ÉVÈNEMENTS

L'apprentissage de la démocratie passe par une pédagogie de la fraternité : l'implication des conseils de la jeunesse à la préparation de campagnes d'information a pu être, dans plusieurs villes, un moyen utile de faire coïncider l'apprentissage de la démocratie avec celui des conditions du vivre-ensemble.

La participation de tous les publics à des débats confrontant les avis des citoyens et des associations aux idées des expert·es (médecins, juristes, philosophes...), qu'ils et elles soient Français·es, Européen·ne·s ou étrangères, peut faire progresser les mentalités, y compris sur les thématiques difficiles (transmission du VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles, homoparentalité,





procréation assistée...). Des fonds documentaires, littéraires, artistiques et archivistiques doivent soutenir ces démarches dans les bibliothèques et médiathèques municipales.

PORTER LA PAROLE RÉPUBLICAINE EN CAS D'AGRESSION

Lorsqu'une agression anti-LGBTI+, discriminatoire d'une quelconque nature, est perpétrée dans une ville, elle fait deux victimes : la personne agressée d'une part et les principes de notre République d'autre part.

La réaction systématique des élus de gauche et écologiste s'impose donc. Si la violence constatée a eu pour cadre une structure dépendant de la municipalité, de l'intercommunalité ou de la métropole, celle-ci doit user de tous les moyens en son pouvoir pour que de tels faits ne puissent pas se reproduire.

La collectivité peut porter plainte ou se constituer partie civile également. Dans tous les cas, il faut mener un travail en lien avec les associations LGBTI+ pour déterminer la logique à suivre selon

les cas auxquels les él·u·es seront confronté·es.

DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET DES RESSOURCES PUBLIQUES

Contribuer à lutter contre les préjugés dès l'école : si le contenu pédagogique des enseignements relève d'abord du personnel de l'éducation nationale, les municipalités peuvent intervenir en soutien, en fournissant le matériel pédagogique adéquat. Car l'école est un vecteur important de la lutte contre les discriminations et pour la reconnaissance de la diversité de notre société.

On pourrait imaginer, sur le modèle de ce que la ville de Berlin a impulsé, de fournir aux enseignantes et au personnel médical scolaire qui le souhaitent un kit pédagogique destiné à faire changer les représentations des élèves sur différentes questions, en associant les parents à la démarche.

Cela passe aussi par l'intégration de ces problématiques dans la mise en œuvre des nouvelles activités proposées aux élèves dans les temps périscolaires.

Les bibliothèques et médiathèques publiques sont





aussi des endroits où animations, opérations de médiations culturelles et ressources permettant la visibilité de toutes et tous sont possibles. En affichant des programmes ambitieux de travail lors des événements culturels ou festifs liés aux moments de lutte contre les discriminations peuvent permettre à des publics variés de prendre connaissance de certaines problématiques LGBTI+.

Promouvoir dans les supports municipaux numériques et papiers, les événements créés par des associations LGBTI+ municipales ou territoriales, et penser à les intégrer lors de moments « officiels » portant sur la vie associative fait également partie du panel des actions possibles.

AFFICHAGE DANS LES RUES DU SOUTIEN MUNICIPAL

Il est proposé que le soutien de l'exécutif municipal soit marqué symboliquement pendant les dates de grands événements LGBTI+, notamment pendant la journée du 17 mai avec une levée du drapeau arc-en-ciel et son affichage symbolique sur des bâtiments municipaux.

On peut également penser à des décorations arc-en-ciel (telle que le drapeau arc-en-ciel,

le désormais fameux « rainbow flag » et ses 6 couleurs) — de différentes temporalités — sur des lieux et mobiliers urbains (passages piétons, poteaux, bancs, bornes...).

Dans plusieurs villes de France, des escaliers ont été peints de manière permanente aux couleurs de l'arc-en-ciel, par la mairie ou bien par des particuliers et les mairies ont signalé qu'elles les entretiendraient.

Toutes les idées sont bonnes à prendre et à gérer budgétairement dans le cadre de remplacement, d'évolutions et de rénovations !

Parmi les villes qui ont démontré un engagement : la ville de Nantes a fourni la peinture pour un escalier arc-en-ciel rue Beaurepaire, peint par des particuliers qui est, hélas, régulièrement vandalisé.

TRANSMETTRE LA MÉMOIRE ET FAIRE VIVRE L'HISTOIRE

Des personnes LGBTI+ ont été victimes des drames historiques, leur mémoire a donc une place dans les cérémonies du souvenir organisées par les municipalités, notamment lors de la journée nationale du souvenir de la déportation pour





motif d'homosexualité reconnue par la France officiellement, par le gouvernement de Lionel Jospin.

En lien avec les associations, celles qui travaillent plus précisément sur le souvenir et la mémoire, comme Les Oubliés de la Mémoire, qui peuvent trouver chez les élu·es, des relais efficaces afin de leur permettre de travailler avec les préfetures pour les intégrer aux cérémonies officielles du souvenir.

Dans les musées, les expositions et les moments qui mettent en avant la mémoire, comme celle de la déportation, les services des mairies peuvent aussi intégrer cette dimension LGBTI+ historique documentée.

Des espaces et équipements publics (rue, place, gymnase, jardin, bibliothèque, square...) pourraient également porter le nom de personnalités qui ont été victimes, ainsi que de personnalités qui se sont illustrées dans la lutte pour l'égalité et contre les discriminations.

Là encore, l'engagement de différentes villes (comme Montreuil et Paris) dans une politique volontariste de visibilité, fidèle à l'histoire, est à reprendre et à développer.

Vous trouverez, dans les dernières pages,
un récapitulatif des différentes dates des
événements liés aux thématiques LGBTI+





LA MAIRIE COMME EMPLOYEUR

Faire de la mairie un employeur exemplaire : la ville doit utiliser son rôle d'employeur pour faire la démonstration de sa volonté politique de lutte contre les discriminations. Plusieurs villes ont développé un service de médiation, piloté par un·e élu·e, garantissant aux agent·es une protection contre les discriminations sur le lieu du travail.

DES CHARTES À SIGNER POUR DÉMONTRER L'ENGAGEMENT

Il existe des chartes de la diversité et de l'égalité dans l'emploi que les mairies peuvent signer. «L'Autre Cercle» a notamment développé une [Charte d'Engagement LGBT](#) qu'un employeur peut signer et que son service des ressources humaines peut reprendre pour ses politiques internes.

Des collectivités ont aussi déjà pu obtenir des labels de l'Afnor comme celui pour [la diversité, qui a une composante LGBT explicite](#).



Cela permettra aussi d'avoir une politique claire de rejet des discriminations pour la gestion des postes et carrières des employé-es municipaux ou de services intercommunaux. La gestion des problématiques de harcèlement doit également être intégrée.

UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTÉE ET CLAIRE

Pour des employé-es trans par exemple, les services de ressources humaines doivent permettre notamment l'utilisation du prénom de préférence pour permettre d'établir un climat serein de travail.

Les bonnes pratiques et usages sont nombreux et peuvent être facilement développés, en lien avec des associations ressources locales ou nationales.

Des entreprises et des associations peuvent accompagner les mairies et les métropoles, en tant qu'employeuses, dans la mise en place et l'application de leurs politiques d'aide pour des employé-es qui choisiraient d'entrer dans un parcours médical de transition, dans leur accompagnement pour des employé-es dont le

couple serait dans un projet de parentalité, etc.

Les cas classiques de la vie quotidienne rencontrés par les employé·es et leurs familles peuvent être d'un niveau de complexité plus important pour des employé·es LGBTI+.

Un employeur public, prenant en compte cette complexité potentielle, permettra à chacun·e de ses employé·es de travailler sereinement au sein de son service.





LA MAIRIE ACHETEUSE DE PRESTATIONS ET ADMINISTRATRICE

LES MARCHÉS PUBLICS

La mairie, à travers ses appels d'offres et ses commandes publiques, lors de l'organisation de ses différents événements ou pour ses services réguliers, fait appel à des prestataires divers et variés.

Il est important de prendre en compte les différents impacts de ses commandes et de pouvoir, en toute clarté, choisir des organismes, des entreprises, des associations qui répondent à des exigences claires sur tous les plans sociaux, économiques, et écologiques que des exécutifs de gauche et écologiste ont à défendre.

Nous proposons que des clauses bien précises





sur le respect de la diversité, sur la lutte contre les discriminations, sur la responsabilité sociale des entreprises et leur politique d'inclusion soient intégrées, partout où cela est possible, dans les cahiers des charges.

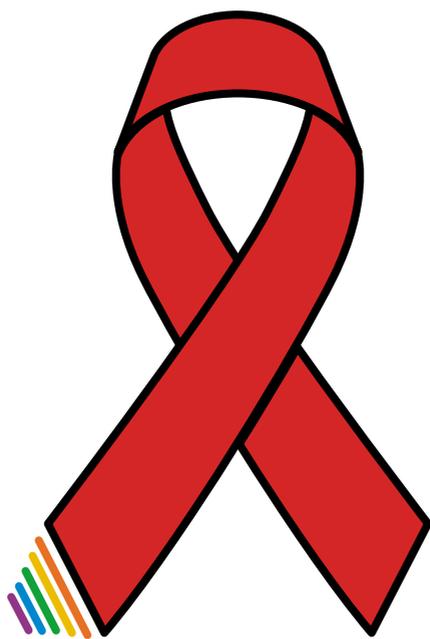
Pour chacune des opérations nécessitant de faire appel à des compagnies ou structures extérieures pour la vie de la commune, ses travaux, ses embauches, mais aussi selon les appels d'offres des intercommunalités.

LA MAIRIE COMME ADMINISTRATEUR

Par ailleurs, certaines mairies disposent de sièges dans différents conseils d'administration de structures publiques ou parapubliques à la fois dans le domaine de l'éducation, de la sécurité, de la santé.

La voix portée par l'exécutif municipal au sein de ces conseils doit permettre d'appuyer des choix stratégiques pour la lutte contre les discriminations et pour l'intégration des questions liées aux personnels, publics, élèves, usager·ère·s LGBTI+ de ces structures.





ENGAGER LES ACTEURS MUNICIPAUX DANS LA LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA ET LES IST

En France aujourd'hui, environ 150 000 personnes sont porteuses du VIH-sida, dont 30 000 qui ne le savent pas. Dans les nouvelles contaminations, les personnes LGBTI+ sont plus touchées que d'autres.

Les municipalités doivent veiller à relayer les campagnes de mobilisation et d'information orientées sur le dépistage et la prévention, en lien avec les associations locales de lutte contre le VIH-sida.

Ces campagnes, parfois associatives, parfois publiques, comme celles de Santé publique France sont des vecteurs utiles d'information et de prévention, en plus d'être un outil pertinent de





lutte contre les discriminations. Les élu·es et les services municipaux ont la possibilité de les faire vivre dans des temporalités supplémentaires et de leur permettre d'avoir accès à des espaces de diffusion plus larges. Il est aussi souhaitable que, à contrario de ce qui a été fait notamment par le maire d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) — qui a censuré la campagne —, les élu·es soutiennent ces dispositifs.

Les municipalités disposent d'un siège symbolique fort au conseil d'administration des hôpitaux publics, de droit, et peuvent aussi, par cette voix, impulser des politiques pro-LGBTI+.

À ce titre, les engagements et actions de la Ville de Paris, en lien avec les associations, sont une preuve que la volonté politique est une des clés importantes des grandes communes pour la mise en place de politiques de santé en lien avec les ARS, le ministère de la Santé et des partenariats avec les associations : diminution inédite de — 16 % des nouveaux diagnostics d'infection à VIH-sida en 3 ans, entre 2015 et 2018, à Paris. Cette baisse significative concerne principalement les hommes gays ou bisexuels.

Et développer des actions de dépistage rapide, les consultations PrEP gratuites, les centres de dépistage (CeGGID) ou/et de santé sexuelle

comme «le 190» et le «Checkpoint-Paris» ont démontré tout l'intérêt de ces dispositifs, délivrer gratuitement des autotests de dépistage du VIH-sida et des préservatifs, permettre la tenue de permanences et de sessions d'accueil et d'écoute par les associations locales et nationales.

Les maisons de santé (inter) communales et les centres de santé (inter) municipaux pourront être un des premiers supports d'action en matière de lutte contre le VIH-sida et les autres IST.

Et pour poursuivre des initiatives déjà existantes, il faut envisager la mise à disposition de locaux, ou le partage d'espace dans des structures existantes permettant l'accueil d'associations et de volontaires sur des modalités à définir avec les associations de lutte contre le VIH-sida.

S'ENGAGER CONTRE LA SÉROPHOBIE

Nous le répétons avec tant d'autres, depuis si longtemps : c'est contre le VIH/sida qu'il faut lutter, pas contre les séropositif·e·s ! C'est aussi dans la dimension plus large de la lutte contre les LGBTI-phobies qu'il faut intégrer les politiques de luttes contre le VIH-sida et contre les stigmatisations.





Ce qui fera diminuer aussi les contaminations, c'est d'assurer plus de visibilité pour les LGBTI+ et d'obtenir donc moins d'épidémie cachée.

On veillera plus particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de discrimination à l'embauche des personnels municipaux ou encore à aménager l'accueil des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), seules ou en couples, dans les Ehpad et résidence d'autonomie.

La journée mondiale de lutte contre le sida, qui a lieu chaque année le 1^{er} décembre, peut être un bon support pour organiser événements, manifestations ou actions de terrain destinées à l'information des habitantes pour lutter contre les préjugés et favoriser la solidarité plutôt que la méfiance.

Le travail en lien avec les associations et les structures publiques de santé (hôpitaux, CeGGID, ARS) est essentiel pour assurer le plus grand maillage possible de ces messages et actions de prévention.





POLICE ET JUSTICE

Les échelons municipaux ou intercommunaux ne sont pas souvent vus comme ceux pour lesquels les institutions judiciaire et policière sont les plus en lien avec les services et les élu·es.

Toutefois, dans les très grandes villes, comme Paris ou Marseille, il existe une Préfecture de Police (PP). Celles-ci travaillent en lien avec les élu·es et les services et pour les métropoles qui deviennent l'échelon le plus pertinent pour les grandes villes et les agglomérations importantes de notre pays, il existe déjà des passerelles entre les services de l'État sur les questions de sécurité, maintien de l'ordre, et réponse judiciaire.

UNE RÉUNION DES PARTIES PRENANTES

Nous proposons d'organiser avec les services municipaux concernés et le ou les agent·es référentes (et aux niveaux intercommunaux et métropolitains si possible également) des réunions et rencontres, menées par les élu·es pour permettre d'évaluer les problèmes rencontrés par



les personnes LGBTI+ obtenir les remontées des associations et leurs observations ainsi qu'établir un plan d'action, de communication et de gestion de ces questions.

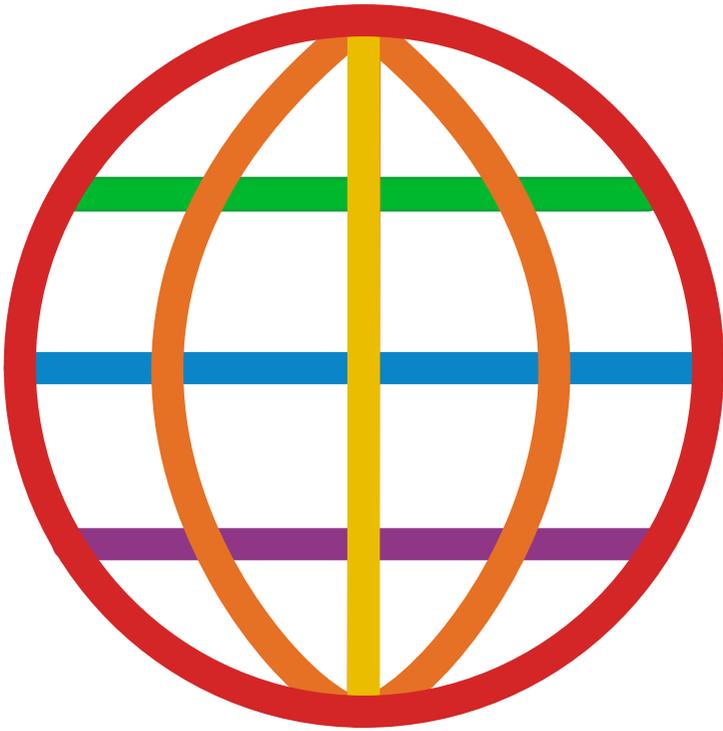
Ces réunions regrouperaient des personnes-ressources de services judiciaires et policiers, désignées par leur administration.

L'année 2018 a vu le nombre de témoignages d'agressions à l'encontre des personnes LGBTI+ exploser (rapport de SOS homophobie de mai 2019) cela a démontré à nouveau l'intérêt de disposer d'un outil de concertation et réunion entre acteurs associatifs, personnel politique et fonctionnaires des services de police et justice.

À Paris, la préfecture de police a nommé un agent de liaison sur les questions LGBTI+. Il est notamment chargé de faire l'interface avec les victimes et les plaignant·es. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a chiffré à environ 4 % le nombre de victimes d'actes LGBTI-phobes qui déposaient plainte en 2017.

Un tel dispositif permet notamment de lutter contre les mauvaises réceptions des démarches de plaintes réelles ou ressenties, et de contribuer à former les services de police à l'accueil des publics LGBTI+.





EUROPE ET INTERNATIONAL

Dans beaucoup de pays, l'homosexualité est encore passible des tribunaux et dans certains cas, toujours existants malheureusement, de la peine capitale.

Il serait stupide de rompre les jumelages avec les villes de ces pays, sauf à vouloir limiter considérablement l'amitié entre les peuples.

Mais dans ce cadre existant, il n'est jamais impossible d'organiser des solidarités et de créer des actions et des opérations qui permettent à toutes, dans chacune des villes, de savoir que les situations des personnes LGBTI+ ne sont pas oubliées.

LES JUMELAGES ET RÉSEAUX DE VILLES, POUR LA FRATERNITÉ ET L'INCLUSION

Si les jumelages ont contribué à renouer des liens, comme entre les Allemands et les Français après deux guerres dévastatrices en moins d'un demi-





siècle, ils doivent aussi, aujourd'hui, permettre de partager, progressivement, le pari de la fraternité.

Dans le cadre des jumelages et/ou partenariats avec des municipalités étrangères, il s'agira de prendre des initiatives destinées à faire progresser les esprits sur la base de l'expérience française.

Faire participer les centres et associations LGBTI+ aux missions et rencontres avec les réseaux de villes comme en santé ou éducation, contre les discriminations, etc.

DES RÉSEAUX D'ENGAGEMENT DIVERS

L'adhésion au réseau IGLTA (Association internationale du tourisme gay et lesbien) peut également être un moyen de créer dans la commune une synergie économique et sociale propice au renforcement d'une attitude et d'un climat positifs à l'égard des personnes LGBTI+ ainsi que de promouvoir à l'étranger l'image d'une ville accueillante à leur égard.

Le réseau Rainbow Cities Network (RCN), dont Paris est la seule ville membre française, acceptée sur dossier dès 2016, à l'heure actuelle est un outil

intéressant et pertinent pour comparer les outils mis en place et obtenir des retours d'expérience de municipalités ayant appliqué de bonnes pratiques permettent la lutte contre les discriminations et la visibilité des personnes LGBTI+.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION À INTÉGRER

Soutenir la lutte contre le VIH-sida dans le monde. Les actions de coopération décentralisée peuvent s'avérer une excellente occasion de soutenir la lutte contre le VIH-sida dans les zones du monde les plus touchées.

Il convient d'utiliser les accords de coopération déjà existants pour y intégrer des projets ou des objectifs liés à la lutte contre le VIH-sida.

Cela peut prendre la forme de financement de lieux d'information, de moyens de dépistage, de centres de soins, de formations. Cela peut aussi prendre la forme de projets pédagogiques pour la jeunesse.

Dans le cadre d'accords de coopération décentralisée, les municipalités pourront contribuer à la formation de fonctionnaires de pays en développement aux problématiques LGBTI+.





EUROPE

Soutenir les positions du Parti socialiste européen (PSE) au sein du comité de régions de l'Europe dans lequel des élu·es municipaux·les et des métropoles sont impliqués.

Faire en sorte que les engagements pris dans les territoires soient soutenus et dupliqués dans des engagements similaires au sein des différentes instances des partis et des structures respectives nationales des élu·es.

S'impliquer sur les questions LGBTI+ au sein du Comité européen des régions (CdR). Cet organe, consultatif, de l'Union européenne est constitué de membres issus des échelons municipaux et régionaux des pays. Ils peuvent donner un avis sur la législation européenne qui concerne les villes et régions.

Les villes et régions peuvent s'exprimer officiellement et le CdR est consulté sur les questions, notamment de santé, jeunesse et éducation.





DATES RÉCURRENTES ANNUELLES

8 mars Journée des droits des femmes

31 mars Journée internationale de la visibilité transgenre

7 avril Journée mondiale de la santé

26 avril Journée mondiale de la visibilité lesbienne

**Dernier
dimanche
d'avril** Journée nationale du souvenir de la déportation

17 mai Journée mondiale de lutte contre les LGBTI-phobie (journée mondiale contre l'homophobie)

Date anniversaire de la promulgation de la loi Taubira — Mariage pour tous

D'avril à aout Période des Marches des Fiertés dans toute la France

- 
- Dernier samedi de juin (en général)** Marche des Fiertés de Paris-Île-de-France
- 23 septembre** Journée mondiale de la bisexualité
- 2^e quinzaine d'octobre** Marche de l'ExisTransInter (Paris — IDF)
- 26 octobre** Journée de la visibilité Intersexe
- 20 novembre** Journée du souvenir trans (Trans day of remembrance TDOR)
- 1^{er} décembre** Journée mondiale de lutte contre le VIH-sida
- 10 décembre** Journée internationale des droits de l'Homme
- 17 décembre** Journée mondiale pour l'élimination des violences contre les travailleurs-ses du sexe.

Depuis 1983, HES — l'acronyme pour Homosexualités et Socialismes — rassemble des personnes LGBTI+ (lesbiennes, gays, bis, trans, intersexes et plus).

Elles travaillent à faire avancer la large famille socialiste et radicale, toutes les forces de la gauche et de l'écologie dans leurs réflexions et leurs propositions sur l'égalité et l'émancipation, contre les discriminations des lesbiennes, des gays, des bis, des trans et des intersexes.

Aujourd'hui, HES, ce sont des hommes et des femmes, membres ou non du Parti socialiste ou du Parti radical de Gauche, quelles que soient leur identité de genre et leur orientation sexuelle, qui se réunissent, débattent et luttent ensemble contre les discriminations, pour l'égalité de dignité et l'émancipation, qui sont au cœur du combat de la gauche politique depuis plus d'un siècle.

Un combat qui ambitionne de donner à chacune et à chacun les capacités économiques, sociales, civiles de maîtriser son existence, autant qu'il est possible.

HES est une association loi 1901. Indépendante des partis politiques, ses membres choisissent les axes de travail et les dirigeant·es de l'association et élaborent les propositions qu'elle porte.

Militant·es associatifs, notamment LGBTI+, et plus largement impliqué·es dans la défense des droits humains, les membres d'HES contribuent à faire avancer les forces partisanes dans lesquelles ils et elles sont impliquées, afin d'obtenir une meilleure prise en compte des thématiques LGBTI+ qui permettent, in fine, à toutes et à tous de vivre dans une société plus inclusive, consciente de sa diversité.

HES est devenue un organisme associé du Parti socialiste en 2015, et du Parti radical de gauche en 2019



PRG
le centre gauche



facebook.com/hesfrance



twitter.com/hes_france



instagram.com/HES_france



t.me/HES_LGBTI



www.hes.lgbt

HES LGBTI+ · Socialistes et radicaux LGBTI+

c/o 59 rue Jules Vanzuppe
94200 Ivry-sur-Seine

hes@hes-france.org — www.hes.lgbt

